



LA CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTÉRÉGIE EST





LA DÉCLARATION



Les signataires de cette Charte reconnaissent qu'ils ont des responsabilités quant à minimiser leur impact sur le territoire et sur les populations locales; ils reconnaissent également qu'il y a urgence d'agir et que le temps, dans bien des cas, aggrave les problèmes liés à l'environnement, à la société, et à l'occupation du territoire.

Problèmes d'eau, détérioration de la qualité de l'air, disparition des boisés et de la biodiversité, contamination des sols et perte de sol arable, aggravation des problèmes de bruits, tout ceci a un impact sur la qualité de nos écosystèmes. Cette situation est également problématique pour notre santé et pour la diversité de nos loisirs locaux : elle accélère la détérioration de nos infrastructures municipales, ce qui entraîne des coûts croissants. Cette situation est due à une gestion réactive des problématiques, plutôt que proactive, le quotidien prenant le pas sur une planification à plus long terme. Ceci n'est pas optimal puisque les fonds disponibles doivent être investis pour résoudre ces problèmes, que nous avons engendrés collectivement et individuellement, plutôt que de les employer pour améliorer notre qualité de vie et celle de nos communautés, et ce, pour les générations actuelles et futures.

Par ailleurs, il importe de reconnaître qu'aujourd'hui, les grands défis concernant l'innovation ne sont pas exclusivement technologiques, mais présupposent davantage d'inventer un mode de vie moins prédateur des ressources. Tout en reconnaissant l'importance de la technologie comme source de solutions aux problèmes actuels, l'innovation doit également se développer dans nos pratiques sociales, culturelles et structurelles; il importe également de revoir nos pratiques organisationnelles. En d'autres mots, de passer d'une culture de la compétition à une culture d'inclusion et de partenariat, ce qui s'avérera davantage rentable à plus ou moins court terme.

Pour nous permettre de trouver ensemble des solutions originales, les partenaires de la Charte du développement durable de la Montérégie Est expriment leur volonté de travailler dans une approche intersectorielle, afin d'assurer aux générations actuelles et futures le pouvoir de continuer à réaliser leurs aspirations, tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.



LES PRINCIPES DE LA CHARTE

Afin de faciliter l'émergence d'une vision commune des divers partenaires de la Montérégie Est et en respect des éléments intégrateurs et de la vision de son plan quinquennal, sept principes sont énoncés pour les guider dans leurs actions :

1. Les femmes et les hommes sont au cœur de nos préoccupations et de nos actions.
2. L'environnement étant le milieu de vie dans lequel ils évoluent, celui-ci constitue une priorité incontournable et doit être considéré lors de la prise de décision.
3. Le développement économique est également un élément essentiel permettant de répondre aux besoins et aspirations de la population montérégienne; toutefois, celui-ci ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement et de l'intérêt collectif.
4. Le développement durable est de responsabilité individuelle, professionnelle, corporative et institutionnelle; étant donné la complexité des défis à relever, seule la coopération intersectorielle (ex : municipalités, institutions, entreprises, groupes communautaires, individus, etc.) permettra de trouver des solutions globales, durables et équitables.
5. Le transfert et le développement de compétences, le partage de connaissances et l'acquisition de nouvelles attitudes s'avèrent essentielles pour que l'ensemble des partenaires, ainsi que la population de la Montérégie Est, soient capables de s'adapter et de saisir les opportunités dans un environnement en rapide mutation.
6. Trop souvent considérée comme une source de conflits, la protection de l'environnement peut, au contraire, être source d'opportunités. Cela nécessite toutefois une approche de concertation, où chaque partenaire accepte le compromis, dans une approche «gagnant-gagnant».
7. Dans une perspective de responsabilité envers les générations actuelles et les nombreuses générations futures, la Montérégie Est et ses partenaires reconnaissent l'importance d'appliquer les notions de «*prévention*» et «*précaution*».



LES ENGAGEMENTS DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

Dans ce cadre, la CRÉ Montérégie Est s'engage à :

1. Promouvoir la Charte du développement durable de la Montérégie Est et sa mise en application, tant à l'interne que chez ses partenaires.
2. Devenir elle-même un modèle, en s'assurant que ses pratiques reflètent la vision du développement durable de la Charte.
3. Soutenir les initiatives permettant à la CRÉ Montérégie Est et à ses partenaires de mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre de la Charte.
4. Analyser le plan quinquennal de la CRÉ Montérégie Est afin de déterminer comment les principes de la Charte du développement durable de la Montérégie Est y sont intégrés et comment ceux-ci se traduisent dans les politiques, programmes, outils et plans d'action.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

Les partenaires de la CRÉ Montérégie Est s'engagent à :

1. Prendre connaissance des divers principes de la Charte et en faire la promotion auprès de leur secteur d'activité et autres partenaires.
2. Faire preuve d'ouverture pour mettre en commun l'expertise, les expériences et les diverses visions et mandats, et ce, afin d'initier et d'opérationnaliser des pratiques répondant aux principes du développement durable.

Signé en Montérégie Est, le _____

Arthur Fauteux, président
CRÉ Montérégie Est

Partenaire

Échéancier de la Charte (pour fins d'évaluation et de reconduction) : mars 2008-2011.

